

Quelles œuvres sont-elles convenables à accomplir pour apporter la joie et le calme et le soulagement à l'âme du défunt ? qui repose dans sa tombe

<"xml encoding="UTF-8?">

Quelles œuvres sont-elles convenables à accomplir pour apporter la joie et le calme et le soulagement à l'âme du défunt qui repose dans sa tombe ?

Question

Ma mère est décédée, il y a peu temps. Je voudrais vous prier de me dire que dois-je faire pour apporter la joie et le soulagement à son âme ?

Chaque jour, j'accomplis deux rak'ats de la prière de crainte (Namaz-e Wahshat), et je l'offre, à sa sa tombe. Est-ce mon œuvre est correcte ? Et durant la prière de minuit, comment pourrais-je implorer le pardon de Dieu pour elle ? Je vous prie de me renseigner ? Je pense qu'il m'est très difficile de supporter sa mort ?

Résumé de la réponse

On peut supporter les afflictions et les deuils, avec patience et endurance, tout en tenant compte du fait que la mort est une vérité qui touchera, un jour, chacun de nous. Certains actes surérogatoires à accomplir pour les défunts sont : « L'accomplissement de la prière de la crainte durant la première nuit de la tombe, donner l'aumône volontaire, tirée des biens(Sadagha), faire des invocations et réciter le coran. Il est à noter que la prière de Wahshat est un acte recommandé pour la première nuit de la tombe, et non pas pour toutes les nuits. Au lieu de l'accomplissement de la prière durant toutes les nuits, il vaudrait mieux de procéder à d'autres actes recommandés.

Réponse détaillée

Les afflictions et les chagrins deviennent faciles à supporter pour la personne endeuillée avec le recours aux moyens dont les plus importants sont :

L'endurance

La patience 1[1] est protectrice du genre humain dans sa vie. L'une des formes de la patience est celle du deuil et de l'affliction 2[2], pour laquelle il y aura, selon les versets et les hadiths,

une énorme récompense. Il s'agit de l'un des moyens qui permettent au genre humain de pouvoir supporter le chagrin et le deuil, dus à la disparition de ses proches. Nous vous mentionnons ci-dessus, quelques-uns des versets et des hadiths à cet égard.

Dans le noble coran, Dieu le Très-Haut dit : « - «Paix sur vous, pour ce que vous avez enduré!» - Comme est bonne votre demeure finale! ». 3 [3]« Très certainement, Nous vous éprouverons par un peu de peur, de faim et de diminution de biens, de personnes et de fruits. Et fais la bonne annonce aux endurants, qui disent, quand un malheur les atteint: «Certes nous sommes à Allah, et c'est à Lui que nous retournerons. Ceux-là reçoivent des bénédictions de leur Seigneur, ainsi que la miséricorde; et ceux-là sont les biens guidés ». 4[4]

Le vénéré Imam Ali (béni soit-il), dit : « la plus grande clairvoyance est l'endurance au moment des malheurs et des afflictions ». 5[5] « L'endurance fait partie des trésors de la foi ». 6[6] L'endurance, lors des malheurs et des afflictions permettent à l'homme d'atteindre un rang digne et élevé ». 7[7]

La réflexion sur la vérité de la mort

Il faut comprendre cette vérité que la mort est une vérité indéniable, personne ne peut y échapper. Il faut, donc, porter une réflexion sur cette vérité. « Toute âme goûtera la mort. Ensuite c'est vers Nous que vous serez ramenés ». 8 [8] Tous les êtres vivants sont une manifestation du Vrai, le Très-(Haut et ils sont à Dieu et ils retourneront un jour vers Lui. «Certes nous sommes à Allah, et c'est à Lui que nous retournerons ». 9[9] L'un des effets de la foi de l'homme en Dieu est de réciter ce verset du noble coran lorsqu'un malheur le frappe. L'attention au contenu de ce verset soulage le cœur et y apporte la sérénité. Plus cette insinuation est proche de la vérité, plus elle élimine l'ébranlement et apporte le soulagement au cœur.

Accomplir de bonnes œuvres pour les morts

Il est recommandé, dans les hadiths, d'accomplir de bonnes œuvres pour les morts, dont certaines sont obligatoires et certaines autres surérogatoires. Nous vous mentionnons ci-dessous, quelques exemples des œuvres surérogatoires qui sont recommandées à accomplir pour les morts :

Donner l'aumône volontaire, tirée de biens(Sadagha). Une personne, appartenant à la tribu Bani

Sa'ada, dont la mère était décédée, se rendit auprès du noble prophète de l'islam(que le salut de Dieu soit sur lui et sur ses descendants) et lui dit : « En mon absence, ma mère est décédée.

Si je donne pour elle quelque chose comme aumône, est-ce que cela lui rapportera un bénéfice dans l'autre monde. « Oui » ! répondit le noble prophète, que Dieu le bénisse, lui et les siens.

10[10]

Réciter le noble coran : le noble prophète (S.A.W) dit : « Toute personne se rend au cimetière et récite 11[11] fois sourate Al-Ikhlâs, et en dédie la récompense aux gens qui y sont enterrés, il en recevra la récompense par rapport au nombre de ces derniers ». 11

Accomplir de bonnes œuvres : le vénéré Imam Sadiq (béni soit-il), dit : « L'aumône, l'invocation (dou'a) et la bienfaisance rapportent des bénéfices aux morts. Pour mieux dire la récompense prévue pour de telles œuvres ira, à la fois, à son auteur et au mort ». 12[12] « Tout musulman qui accomplit de bonnes œuvres pour les morts, Dieu le Très-Haut multipliera sa récompense et en fera bénéficier aux morts, aussi. » 13[13]

Faire la prière de Wahshat. Il s'agit d'une prière à deux rak'ats. (Cette prière est recommandée au bénéfice d'une personne décédée pour sa première nuit dans la tombe). 14[14] Pour savoir plus sur les modalités de l'accomplissement de cette prière, vous pouvez consulter les Risâlahs (Guide pratiques, Livres), des Mujtahids. 15 [15]Donc, la prière de Wahshat est un acte recommandé pour dédier au défunt pour sa première nuit dans la tombe et non pas pour toutes les nuits. Pour les autres moments, vous pouvez accomplir les œuvres dont on vient d'énumérer pour apporter le soulagement à l'âme de votre mère. En ce qui concerne les œuvres obligatoires devant être accomplies pour les morts, vous pouvez vous référer aux index suivants :

« Le Khoms (le cinquième des biens du défunt », question 3542 (site : 3780).

« Le rattrapage de la prière et du jeûne des parents », question 4115(Site : 4400).

[1] Pour plus d'information, référez-vous à l'index « l'augmentation de l'endurance », question

[2] Daylami, Cheikh Hassan, Irshad al-qulub ila al- sawab , t.1, p. 126, Editions : Sharif-e Razi, Qom, première publication, 1412 de l'hégire lunaire.

[3] La sainte sourate 13(le Tonnerre), le verset 24.

[4] La sourate 2(la Vache), les versets 155-157.

[5] Tamimi Al- Amidi, Abdul Wahid Ibn Mohammad, Ghurar al-Hikam wa Durar al-Kalim, p. 283, hadith 6299j Editions du Bureau de la propagande islamique, Qom, 1987.

[6] Idem, p/282, Hadith 6298.

[7] Idem, p. 262n, Hadith 6269.

[8] La sourate 29(l'Araignée), le verset 57.

[9] La sourate 2(la Vache), le verset 156.

[10] Mollah Howish Al-Ghazi, Abdul Qadir, Bayan al-Ma'ani, t.1, p.203, Motba'at al-Tarraghi', Damas, première publication 1382 de l'hégire lunaire, Qortabi, Mohammad Ibn Ahmad, Al-Jama' al-Ahkam al-Qur'an, Editions : Nasser Khosro, Téhéran, première publication 1985.

[11] Majlissi, Mohammad Baqer, Bihâr al-Anwar, t.10, p. 368, Institut al-Wafa, Beyrouth, 1404 de l'hégire lunaire.

[12] Amoli, Cheikh Horr, Wassa'il al-Shi'ah, t. 8, p.279, l'Institut Ale Al-Bayt(bénis soient-ils), Qom, 1409 de l'hégire lunaire.

[13] Helli, Ibn Fahd, Idat al-Daei, p. 146, Darul Kutub al-Islamiya, Qom, 1407 de l'hégire lunaire.

[14] Amoli (Kaf'ami), Ibrahim Ibn Ali, Al-Misbah, p. 411, ED : Al-Razi, Qom, deuxième publication, 1405 de l'hégire lunaire, Wassa'il Al-Shi'ah, t.8, p.168.

[15] [15] Moussavi (Ilmam Khomeiny), Seyyed Rouh Allah, Tozih al-Massa'el, t. 1, p.348;
Chercheur et correcteur : Seyyed Mohammad Hossein Bani Hachemi Khomeiny, Bureau des
.publications islamiques, Qom, 8ème publication, 1424 de l'hégire lunaire